

Corrections de valeur (réévaluations)

Complément à la Recommandation 06 Réévaluations (corrections de valeur)

Le Conseil suisse de présentation des comptes publics SRS-CSPCP a élaboré les informations supplémentaires suivantes en complément de la Recommandation 06.

Version du 11 juin 2009.

Concernant le Point 1 de la Recommandation 06

- A Dès qu'une diminution durable de valeur d'un poste du patrimoine financier ou du patrimoine administratif devient effective, une correction de valeur doit être comptabilisée. La diminution de valeur doit être effective, autrement dit une diminution prévisible ne suffit pas à justifier une correction de valeur. Les valeurs tirées de l'expérience sont également à considérer comme une diminution effective de valeur (par exemple s'agissant de corrections globales de valeur sur créances).
- B Les postes importants sont corrigés individuellement. Les autres postes peuvent être corrigés globalement sur la base de valeurs tirées de l'expérience. L'Exemple 1 ci-dessous montre un tel calcul concernant les créances fiscales. Pour ce faire la correction globale de valeur se base sur une valeur de 5% tirée de l'expérience. Cette dernière varie en fonction des collectivités publiques et doit être prouvée par des valeurs tirées de l'expérience (moyenne des années écoulées).
- C Les détails doivent être présentés et commentés dans l'annexe aux comptes (voir l'exemple dans le Tableau 1 ci-après).
- D La comptabilisation s'effectue sur des comptes variant en fonction des domaines concernés (voir Tableau 2 ci-après).
- E L'évaluation, respectivement la correction de valeur, des immobilisations du patrimoine administratif est réglée par la Recommandation 12 relative aux immobilisations et à la comptabilité des immobilisations.

Exemple 1 Calcul des corrections de valeur (ducroire) sur créances fiscales

Total des impôts dus au 31.12 (compte 1012.01 Créances fiscales)	CHF	11'228'244
Correction individuelle de valeur	CHF	<u>- 595'000</u>
Montant déterminant pour le calcul de la correction globale de valeur	CHF	10'633'244
Correction globale de valeur (5 %)	CHF	<u>- 531'662</u>
Impôts dus après corrections de valeur au 31.12	CHF	<u>10'101'582</u>
Total des corrections de valeur au 31.12	CHF	1'126'662
Etat du Ducroire au 01.01 (compte 1012.10)	CHF	<u>- 584'627</u>
Augmentation du Ducroire	CHF	<u>542'035</u>

Ecriture comptable	Doit	Avoir	Montant
Augmentation du Ducroire sur créances fiscales	3180.01	1012.10	542'035

Tableau 1 Aperçu des corrections de valeur dans l'annexe aux comptes

Exercice 2008 En Francs	1010.10 Ducroire sur créances	1012.10 Ducroire sur créances fiscales	1020.10 Correctifs sur les prêts à court terme	Total
Etat au 1.1.	-250'000	-584'627	-150'000	-984'627
Pertes réalisées	78'000	325'411	0	403'411
Constitutions/augmentation	-258'000	-867'446	0	-1'125'446
Dissolutions/diminution	150'000	0	50'000	200'000
Etat au 31.12.	-280'000	-1'126'662	-100'000	-1'506'662

Commentaire sur les postes les plus importants : _____

Tableau 2 Comptabilisation des corrections de valeur

Actifs concernés	Comptabilisation en charge	Remarques
100 Disponibilités et placements à court terme	3419 Pertes de change sur monnaies étrangères	La comptabilisation a lieu directement sur le compte bancaire correspondant
101 Créances	3180 Réévaluations sur créances	La comptabilisation a lieu sur un compte de du-croire (détail du compte selon groupe par nature).
102 Placements financiers à court terme	3440 Réévaluations – Placements financier PF	La comptabilisation a lieu directement sur le compte correspondant du bilan ; aucun compte de correction de valeur n'est tenu.
104 Actifs de régularisation		Aucune correction de valeur, donc évaluation à la valeur nominale.
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours (= stocks)	Le compte de charges dépend du type de stocks (p.ex. 310 Charges de matières et de marchandises)	Pour chaque compte de la quatrième position au bilan, un compte de correction de valeur de sens négatif figure à l'actif.
107 Placements financiers	3440 Réévaluations – Placements financiers PF	La comptabilisation a lieu directement sur le compte correspondant du bilan ; aucun compte de correction de valeur n'est tenu.
108 Immobilisations corporelles PF	3441 Réévaluations – Immobilisations corporelles PF	La comptabilisation a lieu directement sur le compte correspondant du bilan ; aucun compte de correction de valeur n'est tenu.
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers		Aucune correction de valeur, donc évaluation à la valeur nominale.
140 Immobilisations corporelles du PA	3301 Amortissements des immobilisations corporelles non planifiés	Un compte de correction de valeur de sens négatif à l'actif est attribué à chaque compte à quatre positions au bilan.
142 Immobilisations incorporelles PA	3321 Amortissements des immobilisations incorporelles non planifiés	Un compte de correction de valeur de sens négatif à l'actif est attribué à chaque compte à quatre positions au bilan.
144 Prêts PA	3640 Réévaluations, emprunts PA	Pour les corrections de valeur, des comptes détaillés en fonction de la structure de la rubrique 144 sont tenus.
145 Participations, capital social PA	3650 Réévaluations, participations PA	Pour les corrections de valeur, des comptes détaillés en fonction de la structure de la rubrique 145 sont tenus.
146 Subventions d'investissement	3661 Amortissement non planifié, subventions d'investissement	Pour chaque compte de la quatrième position au bilan, un compte de correction de valeur de sens négatif figure à l'actif.

Concernant le Point 3 de la Recommandation 06

F La périodicité de l'évaluation des postes du patrimoine financier est précisée au Tableau 3 ci-après.

Tableau 3 Périodicité de l'évaluation des postes du patrimoine financier

Groupe par nature et désignation	Evaluation	Périodicité
100 Disponibilités et placements à court terme	Valeur nominale, en monnaie étrangère selon le cours du change au 31.12.	Chaque année
101 Créances	Valeur nominale ; évaluer la pérennité de la valeur des créances ; en cas de risque de perte, procéder à une correction de valeur (ducroire).	Chaque année
102 Placements financiers à court terme	Valeur marchande au 31.12.	Chaque année
104 Actifs de régularisation	Valeur nominale	Chaque année
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours (= stocks)	Valeur nominale ; évaluer la pérennité de la valeur des stocks ; en cas de risque de perte, procéder à une correction de valeur.	Chaque année
107 Placements financiers	Valeur marchande au 31.12.	Chaque année
108 Immobilisations corporelles PF	En principe à la valeur vénale	Chaque année
1080 Terrains PF	Evaluation périodique	Tous les 3-5 ans
1084 Bâtiments PF	Evaluation périodique	Tous les 3-5 ans
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	Valeur nominale	Chaque année